



ATTENTES 2020

AGRICULTURE ET FORÊT PRIVÉE : PIERRE ANGULAIRE DE LA PÉRENNITÉ DES RÉGIONS

**L'Union des producteurs agricoles rencontre
M. Éric Girard, député de Groulx et ministre des Finances**

Consultation prébudgétaire du gouvernement du Québec

20 JANVIER 2020



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

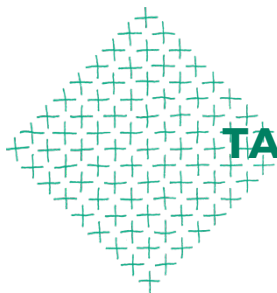


TABLE DES MATIÈRES

Portrait de l'UPA.....	3
En guise d'introduction	4
1. Adoption et mise en œuvre du Plan vert agricole 2019-2029.....	5
2. Bonification du projet de loi sur la fiscalité foncière agricole	6
3. Modernisation des programmes de La Financière agricole du Québec	6
4. Déploiement du réseau électrique triphasé	8
5. Réduction des impacts de la hausse accélérée des salaires	9
6. Compensations pour les pertes liées à la crise du propane	10
7. Hausse de l'appui financier à la relève agricole.....	11
8. Investissement dans la fiducie d'utilité sociale agricole UPA-Fondation.....	12
9. Soutien à la production de bois en forêt privée	13
10. Fiscalité des entreprises agricoles et forestières.....	14
Estimation des budgets demandés	15

PORTRAIT DE L'UPA

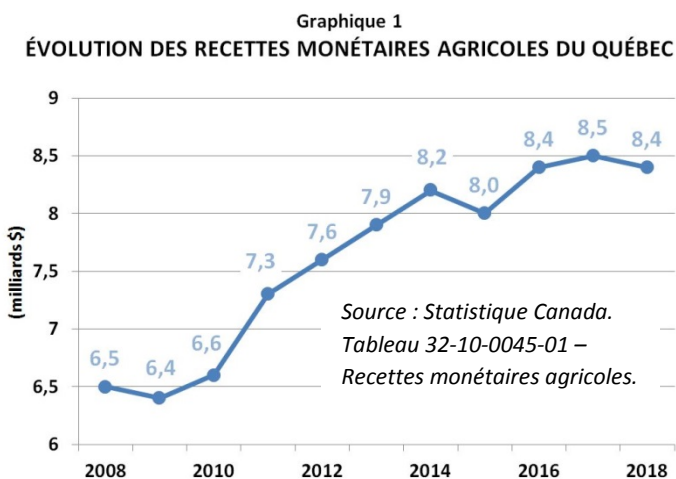




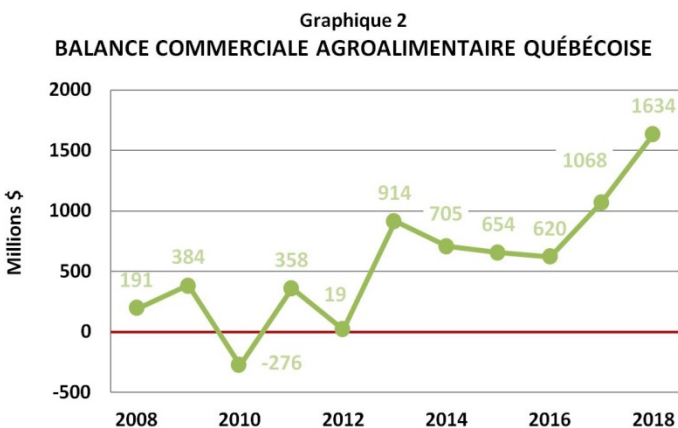
EN GUISE D'INTRODUCTION

Le secteur agricole contribue significativement à l'économie du Québec et de ses régions. Il génère plus de 83 000 emplois et enrichit le PIB de la province de plus de 7,3 G\$. Lorsque l'on combine agriculture et transformation alimentaire, on parle alors de 222 000 emplois et de 21,8 G\$ en PIB (source : *Les retombées économiques de l'industrie agroalimentaire québécoise en 2017*).

De plus, le secteur agricole québécois est un secteur en croissance. Au cours des 10 dernières années (2008-2018), nos recettes monétaires agricoles sont passées de 6,5 à 8,4 G\$, soit une hausse de 30 % (graphique 1).

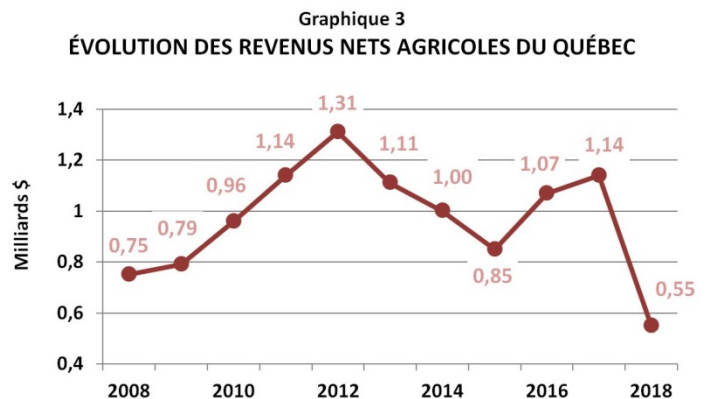


Par ailleurs, le secteur agroalimentaire québécois contribue positivement à la balance commerciale du Québec avec des exportations en forte hausse depuis plusieurs années (graphique 2).



Source : Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Par contre, l'évolution des revenus nets (graphique 3) n'est pas aussi linéaire et positive que celle des recettes monétaires, ce qui démontre que les producteurs agricoles doivent faire face à de nombreux défis pour maintenir la rentabilité de leurs entreprises. De 2017 à 2018, le revenu net agricole a chuté de 52 % (source : *Tableau 32-10-0052-01 – Revenu agricole net*).



Les données officielles montrent également que la dette agricole s'est accrue de 12 % de 2017 à 2018. Cette hausse est notamment attribuable aux investissements générés par les entreprises agricoles afin de se conformer aux attentes sociétales, notamment en matière d'agroenvironnement et de bien-être animal.

Enfin, l'insécurité liée au contexte de marché (négociation d'accords bilatéraux, imposition de tarifs, etc.) et aux soubresauts climatiques demeure élevée; dans bien des cas, ces aléas affectent le bilan financier des entreprises agricoles.

Le gouvernement du Québec doit s'assurer que les entreprises agricoles du Québec ont accès à des programmes de gestion des risques efficaces.

Nous présentons aujourd'hui plusieurs propositions qui permettront d'assurer un développement durable du secteur agricole et le maintien de sa contribution pleine et entière à la croissance économique du Québec.



ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN VERT AGRICOLE 2019-2029

En adoptant, il y a 25 ans, sa première stratégie agroenvironnementale, l'UPA s'engageait à faire progresser les connaissances dans ce domaine et, en parallèle, à soutenir et promouvoir l'adoption de nouvelles pratiques agricoles plus performantes sur le plan environnemental.

Vingt-cinq ans plus tard, les défis se sont complexifiés et multipliés. Que ce soit pour réduire l'empreinte environnementale de l'agriculture ou diminuer les risques liés à l'usage des pesticides et associés au ruissellement du phosphore vers les cours d'eau, une stratégie à long terme visant à accompagner les producteurs dans l'adoption de pratiques plus respectueuses (amélioration et innovation) de l'environnement s'impose.

De même, en raison des impacts des changements climatiques sur la sécurité alimentaire du Québec et sur l'agriculture, un secteur d'activité fondamental à l'occupation du territoire et la dynamique économique de nos régions, il importe de s'engager collectivement à la réduction des gaz à effet de serre.

Tout cela commande :

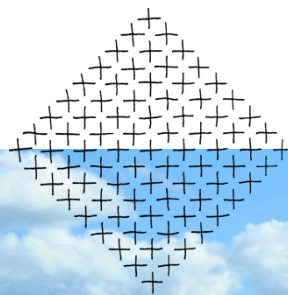
- des mesures pour soutenir l'adaptation des entreprises agricoles;
- des outils permettant la reconnaissance et la valorisation des biens et services écologiques fournis par les producteurs agricoles et des moyens de les rétribuer.

Il est urgent de s'engager dans un véritable Plan vert agricole couvrant un horizon réaliste et nécessaire de 10 ans et misant sur des objectifs et des actions concrètes, des indicateurs mesurables de même qu'un accompagnement continu et efficace des producteurs agricoles.

NOTRE DEMANDE

Consacrer 100 M\$ par an pour les dix prochaines années à la mise en œuvre du Plan vert agricole. Ce financement proviendrait :

- **des montants investis actuellement en agroenvironnement, soit près de 45 M\$ versés dans le cadre du programme Prime-Vert et dans divers projets de recherche (ex. : IRDA);**
- **du Fonds vert, soit 40 M\$ correspondant à la contribution des producteurs et productrices agricoles à ce Fonds;**
- **d'un investissement additionnel du gouvernement de 15 M\$.**





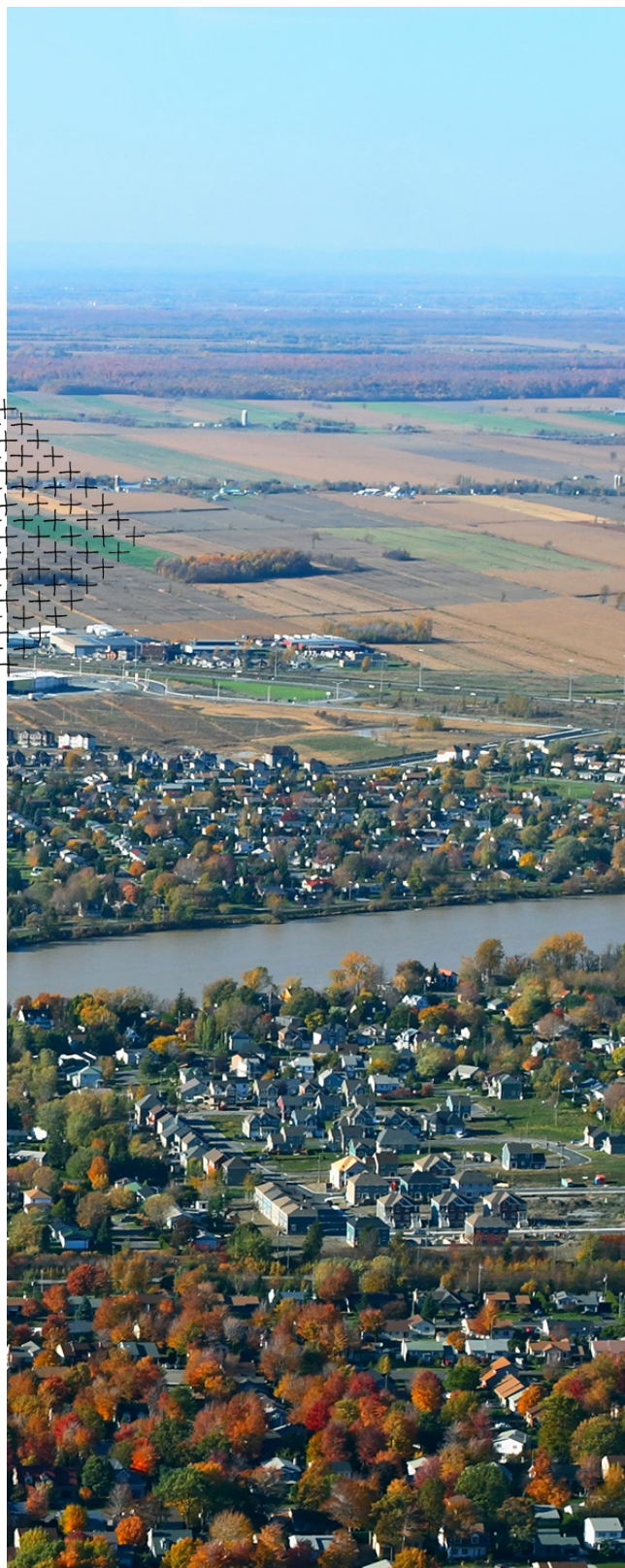
BONIFICATION DU PROJET DE LOI SUR LA FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE

Le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la fiscalité foncière agricole avec son projet de loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (PL 48). Ce projet de loi répond à plusieurs des attentes exprimées ces dernières années par les producteurs agricoles, plus particulièrement en ce qui concerne l'abolition du plafond de croissance des dépenses, l'instauration d'un plafond de taxation sur la valeur des terres agricoles et la modification des critères d'admissibilité du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Cependant, des ajustements seront nécessaires si le gouvernement veut véritablement atteindre ses objectifs dans ce dossier. En effet, nos analyses démontrent que le mode de calcul proposé pour la détermination et l'indexation du plafond aura un impact limité sur la croissance du coût des taxes foncières et donc sur les dépenses du programme.

NOS DEMANDES

- ▶ **Établir la valeur du plafond de taxation à l'hectare à la moyenne de la valeur des terres du Québec et indexer cette valeur selon l'IPC pour les années subséquentes;**
- ▶ **Ajouter des critères menant automatiquement à l'application d'un taux distinct lorsqu'il y a transfert du fardeau fiscal vers le secteur agricole;**
- ▶ **Mettre en œuvre un programme permanent permettant de compenser les municipalités touchées par le plafond de taxation à l'hectare.**





MODERNISATION DES PROGRAMMES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Financière agricole du Québec (FADQ) est une organisation de première ligne qui offre une gamme d'outils de sécurité du revenu et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles.

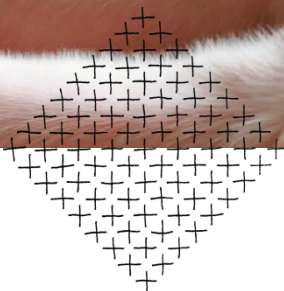
L'agriculture évolue dans un environnement de plus en plus volatile, notamment en raison des accords de libre-échange, des changements climatiques, des conflits commerciaux et des crises politiques.

Actuellement, la FADQ ne dispose pas des ressources requises, tant budgétaires, humaines que technologiques, lui permettant d'adapter rapidement ses programmes à cet environnement économique; une situation qui doit rapidement être corrigée si l'on veut que l'organisme s'acquitte de sa mission qui est de soutenir et de promouvoir le développement du secteur agricole et agroalimentaire.

NOS DEMANDES

Porter le budget de la FADQ à 630 M\$/an afin de lui permettre de déployer les ressources nécessaires (financières, humaines, informatiques) à l'adaptation de ses programmes :

- ▶ **Ajuster, dès cette année, la rémunération de l'exploitant dans les coûts de production sur lesquels repose le programme ASRA¹;**
- ▶ **Bonifier le programme Agri-Québec en y ajoutant deux volets :**
 - l'un couvrant les besoins des petites entreprises (moins de 100 000 \$ de revenu agricole brut);
 - l'autre, ceux des entreprises situées dans les régions périphériques (MRC prioritaires);
- ▶ **Bonifier le programme Agri-Québec Plus pour soutenir adéquatement toutes les entreprises agricoles;**
- ▶ **Mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur l'assurance récolte (ASREC) afin que les programmes soient adaptés aux réalités notamment sur les plans météorologique et climatique.**



¹ La dernière mise à jour de cette donnée remonte à 2005. Elle faisait suite à une étude commandée par la FADQ. Certains aspects du travail des exploitants agricoles ont évolué depuis; la gestion occupe une place plus importante. À cet égard, une nouvelle étude a été commandée récemment et le conseil d'administration de la FADQ a recommandé d'y donner suite.

4 DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE TRIPHASÉ

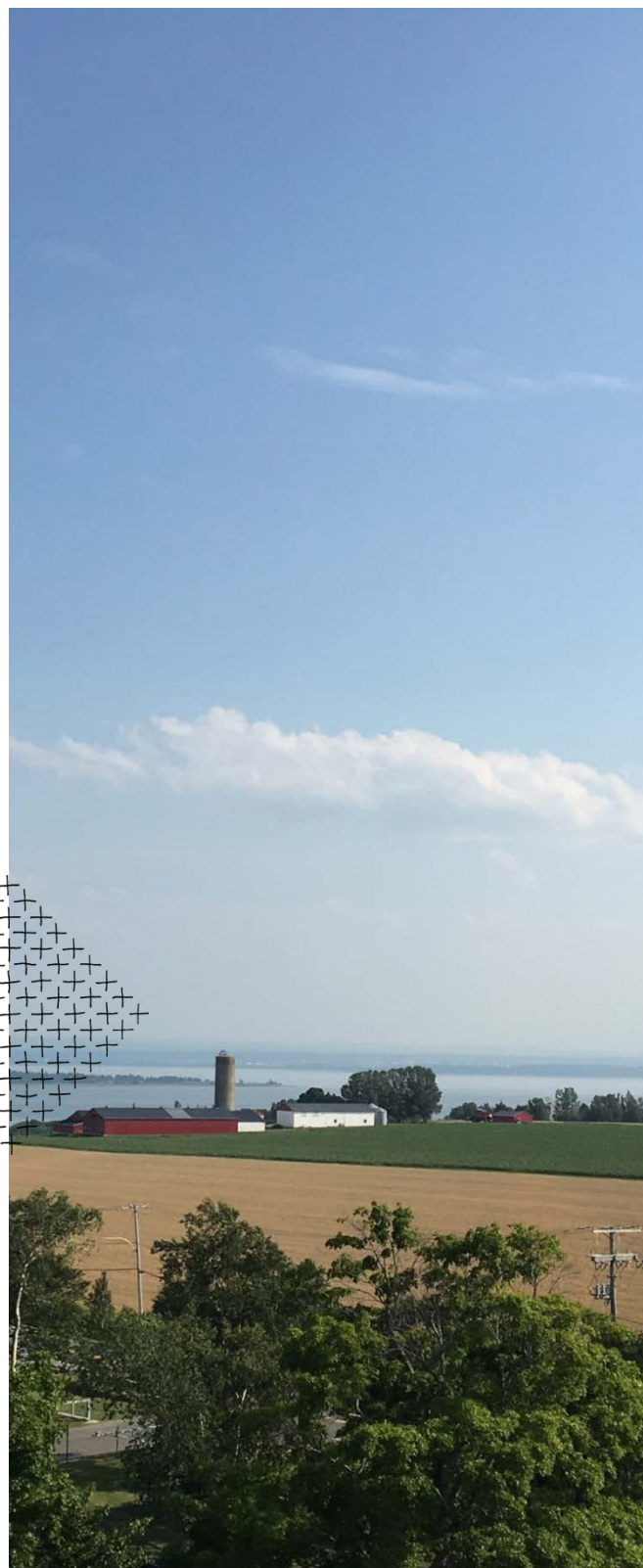
Un des objectifs de la Politique énergétique 2030 est de mieux desservir les régions rurales en électricité triphasée et, à cet égard, le plan d'action de la Politique énergétique 2030 prévoit la réalisation de quatre projets d'extension de ce réseau d'ici 2020. Encore aujourd'hui, le nombre d'entreprises agricoles n'ayant pas accès à l'électricité triphasée est élevé; selon Hydro-Québec, le triphasé ne couvre que 40 % du réseau de distribution et cette proportion est significativement plus faible en milieu rural.

L'accès au réseau électrique triphasé est une priorité pour les producteurs agricoles du Québec. Il permettrait de remplacer certains équipements, notamment ceux utilisant des carburants fossiles, par des outils plus efficaces, et ainsi accroître la compétitivité, non seulement du secteur agricole, mais de l'ensemble des entreprises en milieu rural. C'est donc l'ensemble de l'économie du Québec qui y gagnerait.

Au 1^{er} avril 2019, on évaluait à 76 000 \$/km l'installation d'une ligne de courant triphasé en milieu rural sans usage en commun. Comme les fermes sont souvent situées à plusieurs kilomètres du réseau, ces coûts deviennent rapidement prohibitifs.

NOTRE DEMANDE

- **Affecter dès maintenant les budgets nécessaires à la réalisation des quatre projets d'extension du réseau triphasé et par la suite, mettre en place un programme récurrent pour en élargir l'accès (3 M\$/an).**



5 RÉDUCTION DES IMPACTS DE LA HAUSSE ACCÉLÉRÉE DES SALAIRES

Le salaire minimum augmentera de 0,60 \$ au 1^{er} mai 2020, ce qui porte à 4 le nombre de hausses importantes consécutives, annoncées depuis 2016. À tout coup, ces augmentations contribuent à réduire la capacité québécoise de production de fruits et légumes frais. Une contrainte de plus à l'atteinte des cibles de la Politique bioalimentaire 2018-2025 qui, rappelons-le, positionne la consommation de produits locaux et les saines habitudes alimentaires comme priorités.

En agriculture, cette hausse accélérée du salaire minimum provoque un choc financier qui menace la viabilité de plusieurs entreprises, notamment dans le secteur horticole (maraîcher, petits fruits, vergers, culture en serre, etc.) où les coûts de main-d'œuvre peuvent représenter plus de 50 % des dépenses d'exploitation. C'est le cas des producteurs de fraises et framboises.

Les agriculteurs sont d'accord avec l'objectif de lutter contre la pauvreté et les inégalités. Cependant, des mesures pour atténuer l'impact de la hausse rapide des salaires seront nécessaires, plus spécifiquement pour les entreprises horticoles. Le secteur québécois est en concurrence avec des produits provenant de partout dans le monde, incluant ceux de pays où les normes ne sont pas les mêmes qu'ici, notamment en matière de rémunération des travailleurs. Nos entreprises ne sont donc pas en mesure d'intégrer ces coûts supplémentaires dans leurs prix de vente.

NOS DEMANDES

- Offrir un programme complémentaire de sécurité du revenu permettant de pallier les hausses du salaire minimum supérieures au taux d'inflation;
- Créer un fonds de soutien à l'adaptation qui permettra :
 - l'identification des technologies pouvant être transférées rapidement vers les entreprises;
 - le développement d'une expertise assurant le transfert de ces nouvelles technologies;
 - le soutien financier aux investissements nécessaires à leur implantation.



6 COMPENSATIONS POUR LES PERTES LIÉES À LA CRISE DU PROPANE

En décembre dernier, le conflit de travail du Canadien National a entraîné l'arrêt des livraisons de propane dans les différents centres de distribution de la province. N'ayant pas été considéré comme prioritaire, le secteur des grains s'est vu restreindre l'accès à cette énergie à la suite du protocole de rationnement mis en vigueur par le gouvernement.

Bien que temporaire, cette situation a causé d'importants préjudices aux producteurs de grains qui étaient alors en pleine période de récolte. Les retards occasionnés par le manque de propane s'ajoutant à ceux provoqués par les conditions météorologiques extrêmement difficiles de la saison 2019, cela a eu comme conséquence d'augmenter les pertes aux champs. Ajoutons à cela la hausse significative du coût du gaz propane en pleine période de séchage des grains que cette pénurie a provoquée.

Les programmes gouvernementaux actuels ne sont pas dessinés pour indemniser les producteurs agricoles des pertes liées à des événements sociopolitiques comme une grève. Aussi, il est essentiel que le gouvernement offre une aide financière adaptée à cette situation exceptionnelle, hors du contrôle des producteurs, et compense les pertes subies.

NOS DEMANDES

- **Mettre en place un programme d'aide spéciale pour indemniser les producteurs de grains ayant subi des pertes directes et indirectes, associées à la crise du propane et non couvertes par l'assurance récolte.**



7 HAUSSE DE L'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE

Au cours des dernières années, les achats de superficies agricoles et forestières par des fonds d'investissement et autres grands investisseurs, notamment des promoteurs immobiliers, se sont intensifiés. Ces activités, conjuguées au fait que dans plusieurs régions le *Règlement sur les exploitations agricoles* empêche toute augmentation des superficies en culture, ont alimenté la surenchère du prix des terres et créé une distorsion entre leur valeur marchande et agronomique. Dans ce contexte, il devient particulièrement difficile de rentabiliser l'achat de terres pour un jeune souhaitant s'établir en agriculture. Entre 2005 et 2018, le prix des terres a plus que triplé, passant de 4 924 \$ à 16 928 \$ l'hectare.

En plus de lever le moratoire sur les superficies agricoles comme le réclament les agriculteurs depuis plusieurs années, la FADQ doit bonifier ses programmes d'aide à l'établissement.

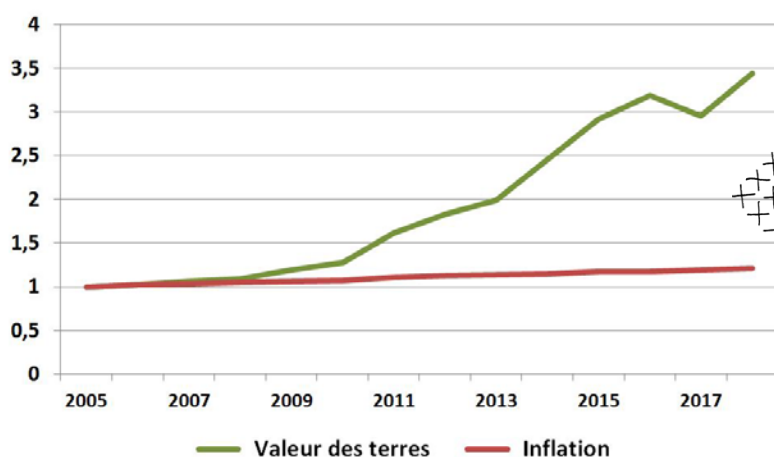
À cet égard, plusieurs options sont envisageables :

- Ajout d'un niveau d'aide plus généreux pour les jeunes ayant terminé des études universitaires agricoles dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole²;
- Mise en place d'un fonds de capital patient offrant un réel accès aux terres agricoles pour la relève (exemption d'intérêt et flexibilité quant à la période de remboursement).

NOS DEMANDES

- **Bonifier le Programme d'appui financier à la relève agricole, notamment en ajoutant une aide financière plus généreuse pour les bacheliers en agriculture;**
- **Mettre en place un fonds de capital patient sans intérêts pour soutenir le transfert et le démarrage d'entreprises de la relève agricole (emprunt financé jusqu'à 25 ans avec un taux d'intérêt minimal et un congé de paiement durant les premières années).**

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES TERRES AGRICOLES AU QUÉBEC
(indice 2005 = 1)



Sources : Statistique Canada - Tableau 18-10-0005-01, Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisée; Bulletins Transac-TERRES, La Financière agricole du Québec.



² Actuellement, trois niveaux de formation sont pris en compte par ce programme et le niveau 1 regroupe notamment le baccalauréat en sciences agricoles et le diplôme d'études collégiales en gestion et technologies d'entreprise agricole.

8 INVESTISSEMENT DANS LA FIDUCIE D'UTILITÉ SOCIALE AGRICOLE UPA-FONDATION

Selon nos estimations, la proportion des achats de terre par des producteurs agricoles est en diminution constante depuis 10 ans. Alors que ces derniers concluaient 94,7 % des transactions en 2009-2010, ils ont signé 68,4 % des contrats d'achat en 2017-2018. La valeur des transactions faites par des sociétés d'investissement est quant à elle passée de 1,2 M\$ en 2009-2010 à 44 M\$ en 2017-2018, soit 36 fois plus.

Devant ces constats préoccupants, l'UPA a cherché des solutions afin de freiner la spéculation et de limiter l'emprise des sociétés d'investissement sur le territoire agricole. Elle a notamment travaillé, en collaboration avec Fondation, à la création d'une fiducie d'utilité sociale agricole, dont l'objectif principal est d'acquérir et de solidariser des terres pour permettre à la relève et aux entreprises agricoles établies de les cultiver. La Fiducie protégera à perpétuité la vocation agricole de ces terres et pourra les louer à très long terme aux producteurs. En constituant un patrimoine foncier d'envergure, la Fiducie vise à retirer des terres du marché spéculatif et à limiter la hausse des loyers.

NOTRE DEMANDE

- Apporter une contribution financière publique à la Fiducie UPA-Fondation afin d'accélérer son déploiement partout au Québec.



9 SOUTIEN À LA PRODUCTION DE BOIS EN FORÊT PRIVÉE

Chez une majorité de propriétaires forestiers, la récolte de bois ne se fait pas tous les ans. Lors de la vente de ce bois, un revenu ponctuel s'ajoute au revenu imposable du propriétaire forestier. Cette situation est exacerbée chez les propriétaires affectés par une catastrophe naturelle, comme l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui fait actuellement rage en Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue. Heureusement, afin de réduire l'impact fiscal dû aux surplus de coupe, les producteurs forestiers peuvent étaler leurs revenus de vente de bois sur une période n'excédant pas sept ans.

Or, cette mesure mise en place temporairement se terminera le 31 décembre 2020. Ce programme a fait ses preuves et doit être reconduit.

D'autre part, lorsqu'un propriétaire modernise ses équipements de récolte et de transport du bois, des gains de productivité sont immédiatement obtenus. Ces investissements sont d'autant plus critiques dans l'actuel contexte de guerre commerciale avec les États-Unis, laquelle mine la capacité des scieries à payer pour du bois récolté en forêt privée. Aussi, nous demandons que ces investissements réalisés par les forestiers privés (équipement de récolte et de transport) soient admissibles au crédit d'impôt à l'investissement déjà existant.

NOS DEMANDES

- **Prolonger la mesure temporaire d'étalement du revenu forestier jusqu'en 2025;**
- **Élargir la portée du crédit d'impôt à l'investissement existant, en incluant les équipements de récolte et de transport de bois dans la liste des biens admissibles.**



10

FISCALITÉ DES ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

CRÉDIT D'IMPÔT À LA R ET D

En agriculture, les activités de recherche et développement sont essentielles, notamment pour répondre aux attentes sociétales, s'adapter aux changements climatiques et accroître la compétitivité des entreprises. Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Agriculture vise d'ailleurs à stimuler la recherche et l'innovation qui sont considérées comme des leviers du développement du secteur bioalimentaire.

Depuis 2014, le gouvernement a instauré des seuils minimaux pour les dépenses admissibles aux crédits d'impôt à la R et D. Les entreprises ne peuvent donc bénéficier de ce crédit que pour leurs dépenses excédant ces seuils qui sont :

- de 50 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est inférieur ou égal à 50 M\$;
- de 225 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est de 75 M\$ et plus;
- d'un montant qui progresse linéairement entre 50 000 \$ et 225 000 \$ pour les sociétés dont l'actif se situe entre 50 et 75 M\$.

De façon générale, les investissements des entreprises agricoles en R et D sont plus faibles que celles d'autres secteurs de l'économie québécoise et les seuils de dépenses minimales établis pour pouvoir bénéficier de crédits d'impôt n'incitent pas les producteurs à investir dans la recherche et l'innovation.

NOTRE DEMANDE

- **Éliminer le seuil de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt alloué à la recherche et au développement pour les contribuables dont l'activité principale est l'agriculture ou la foresterie, afin de stimuler les investissements dans le développement de nouvelles technologies et l'acquisition de connaissances.**

COUP DE POUCE FISCAL POUR LES PLUS PETITES FERMES

Au Canada, plus de 40 % des fermes enregistrent des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins. Ces entreprises peinent à dégager des profits leur permettant d'investir. Dans bien des cas, un simple coup de pouce fiscal permettrait de franchir le seuil du développement et de la croissance.

NOTRE DEMANDE

- **Accorder aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins un crédit d'impôt à l'investissement, remboursable et non imposable, pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles (neufs ou usagés) équivalant à 30 % du coût d'acquisition.**





ESTIMATION DES BUDGETS DEMANDÉS

	BUDGET ACTUEL	BUDGET ADDITIONNEL REQUIS	
		Total	Détails
1. PLAN VERT AGRICOLE 2019-2029	45 M\$/an	55 M\$/an	✓ 40 M\$/an du Fonds vert ✓ 15 M\$/an du MAPAQ
2. FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE	-	-	
3. PROGRAMMES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	425 M\$/an	205 M\$/an	✓ ASRA : 18 M\$/an ✓ Agri-Québec : 40 M\$/an ✓ Agri-Québec Plus ✓ ASREC ✓ Ressources (RH et informatiques)
4. RÉSEAU ÉLECTRIQUE TRIPHASÉ		3 M\$/an	
5. HAUSSE ACCÉLÉRÉE DES SALAIRES		40 M\$/an	✓ Programme complémentaire
6. PERTES LIÉES À LA CRISE DU PROPANE		5 M\$	
7. APPUI À LA RELÈVE AGRICOLE		49 à 54 M\$/an	✓ Capital patient : 44 M\$/an ✓ Programme d'appui : 5 à 10 M\$/an
8. INVESTISSEMENT DANS UPA-FONDACTION		50 M\$	
9. PRODUCTION DE BOIS EN FORÊT PRIVÉE		2,5 à 4,5 M\$/an	✓ Étalement du revenu : 0,5 M\$/an ✓ Crédit d'impôt : 2 à 4 M\$/an
10. FISCALITÉ DES ENTREPRISES		25 à 35 M\$/an	✓ R et D : 10 à 15 M\$/an ✓ Petites fermes : 15 à 20 M\$/an



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles